

Compte de résultat consolidé

Montants en K€	Note n°	2022.12	2023.12
Chiffre d'affaires		32 654	45 143
Autres produits d'exploitation	5.1	730	1 057
Total des produits d'exploitation		33 384	46 201
Achats consommés MP et marchandises		(277)	(1 382)
Charges externes		(12 682)	(17 746)
Charges de personnel	5.2	(9 086)	(13 353)
Impôts et taxes		(959)	(1 061)
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.3	(7 052)	(9 053)
Autres charges d'exploitation		(0)	(1)
Total charges d'exploitation		(30 057)	(42 597)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		3 327	3 604
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition		-	-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		3 327	3 604
Produits financiers	5.4	38	3
Charges financières	5.4	(1 332)	(1 703)
Résultat financier		(1 294)	(1 700)
Charges et produits exceptionnels	5.5	(70)	(162)
Impôt sur les résultats	6	(361)	(714)
Résultat net des entreprises intégrées		1 602	1 028
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 603	1 028
Intérêts minoritaires		1 136	725
Résultat net (part du groupe)		466	303

475 PARTICIPATIONS
SAS AU CAPITAL DE 6 570 360 €
SIEGE SOCIAL : 295 CHEMIN DES BERTHILLIERS
71850 CHARNAY LES MACON
823 433 388 RCS MACON

DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

DU 27 JUIN 2024

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

Monsieur,

Jean-Laurent DIRX, actionnaire unique et Président de la société 475 PARTICIPATIONS, a établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé, en application des dispositions des articles L. 227-9 et L. 233-26 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et des comptes consolidés du groupe.

**I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE, ET DE SES FILIALES ET DES SOCIETES
CONTROLEES**

Notre Société a comme filiales et contrôle directement et indirectement les sociétés suivantes :

Forme juridique et dénomination sociale	Capital social	Siège social	Pourcentage de détention directe ou indirecte du capital
SAS SOCIETE DE GESTION DIRX – SOGEDI	4 506 498 €	Charnay-Lès-Mâcon (71)	40,64 %
SAS SOCIETE D'ASSISTANCE ET GESTION DU STATIONNEMENT – SAGS	3 928 725 €	Charnay-Lès-Mâcon (71)	28,61 %
SAS SOCIETE ANNEMASSIENNE DE GESTION DU STATIONNEMENT	160 000 €	Charnay-Lès-Mâcon (71)	28,61 %
SAS MACON PARCS	40 000 €	Charnay-Lès-Mâcon (71)	28,61 %
SAS SAGS MARSEILLE	80 000 €	Charnay-Lès-Mâcon (71)	28,61 %
SAS SAGS COURBEVOIE	100 000 €	Charnay-Lès-Mâcon (71)	28,61 %

SAS SAGS SERVICES	30 600 €	Charnay-Lès-Mâcon (71)	28,61 %
SAS SAGS VAL D'ISERE	150 000 €	Charnay-Lès-Mâcon (71)	28,61 %
SAS SAGS LA CIOTAT	30 000 €	Charnay-Lès-Mâcon (71)	28,61 %
SAS SAGS BOURG SAINT MAURICE	100 000 €	Charnay-Lès-Mâcon (71)	28,61 %
SAS SAGS MONTLUCON	15 000 €	Charnay-Lès-Mâcon (71)	28,61 %
SARL SERVICES COM	8 000 €	Charnay-Lès-Mâcon (71)	28,61 %
SARL APPRENTISSANGE ET PERFECTIONNEMENT AUX METIERS DU STATIONNEMENT - APMS	7 622,45 €	Mâcon (71)	28,61 %
SCI PARKING ETOILE GARE	1 000 €	Charnay-Lès-Mâcon (71)	75,00 %
SARL SOCIETE FRANCAISE D'INNOVATION ET DE DISTRIBUTION – SFID	8 000 €	Charnay-Lès-Mâcon (71)	50,00 %
SAS SAGS LYON SUD	200 000 €	Charnay-Lès-Mâcon (71)	28,61 %
SAS SAGS MEYERBEER ANVERS CARDIN – SAGS MAC	250 000 €	Charnay-Lès-Mâcon (71)	28,61 %

II. PRESENTATION DES COMPTE SOCIAUX

2.1 La reprise d'activité commerciale de la société dans laquelle notre holding détient des participations a eu un impact sur le résultat de notre société qui est en hausse de 39% par rapport à l'exercice précédent.

2.2 Evènements postérieurs à la clôture

En ce début d'exercice, nous n'avons pas d'évènement particulier à signaler.

2.3 Dans le futur, le résultat de notre société devrait connaître une hausse au regard du développement de l'activité commerciale du groupe.

2.4 Il est précisé en application des dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, qu'au cours de l'exercice écoulé, notre Société et ses filiales n'ont engagé aucune dépense dans les domaines de recherche et développement.

2.5 Conformément à l'article L. 232-1 II du Code de commerce, nous vous informons qu'il n'existe aucune succursale à notre Société.

2.6 Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, il convient de vous indiquer le montant des prêts à moins de trois ans que notre Société a consenti à des sociétés avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant. Notre société n'a consenti aucun prêt de ce type.

III. FILIALES ET PARTICIPATIONS

3.1 Notre société détient, à la date de clôture de l'exercice approuvé, des participations dans les sociétés suivantes :

- SOCIETE DE GESTION DIRX – SOGEDI : 40,64 % soit 1 831 447 titres
- SOCIETE FRANCAISE D'INNOVATION ET DE DISTRIBUTION – SFID : 50 % soit 400 parts
- SCI PARKING ETOILE GARE – 75% soit 75 parts

3.2 Activités et résultats des filiales du dernier exercice clos (31/12/2023) :

- SOCIETE DE GESTION DIRX - SOGEDI

• Chiffre d'affaires	596 875 €
• Résultat.....	561 679 €
• Capitaux propres.....	6 439 747 €

- SOCIETE FRANCAISE D'INNOVATION ET DE DISTRIBUTION - SFID

• Chiffre d'affaires	0 €
• Résultat.....	- 614 €
• Capitaux propres.....	- 43 166 €

- SCI PARKING ETOILE GARE

• Chiffre d'affaires	286 885 €
• Résultat.....	56 681 €
• Capitaux propres.....	- 40 506 €

IV. COMPTES CONSOLIDES

Au 31 décembre 2023, le périmètre de consolidation du groupe comprend toutes les sociétés filiales listées au I.

Le groupe enregistre un chiffre d'affaires consolidé de 45 143 036 € et un résultat net à 302 955 € au 31 décembre 2023.

La situation de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation, son évolution prévisible, les événements importants et les activités en matière de recherche et développement ont été déjà présentées dans le paragraphe II.

V. RESULTATS - AFFECTATION

5.1 Pour situer l'activité de notre Société au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons que le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 12 789 € et les produits financiers se sont élevés à 102 561 € au cours de cet exercice contre 82 415 € pour l'exercice précédent, et que le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 71 492 €.

5.2 La société n'a réalisé aucun investissement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

5.3 Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce doivent être publiées les informations sur les délais de paiement en fournissant pour les fournisseurs et les clients de la Société, le nombre et le montant total des factures reçues et émises et non réglées à la date du 31 décembre 2023.

Cependant, notre Société ne dispose pas des moyens matériels nécessaires à la communication de tout ou partie de ces informations dans ce rapport de gestion.

5.4 L'affectation des résultats que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts :

- Affectation à la réserve légale : 5%	3 574,00 €
- Solde à « Autres réserves »	67 918,00 €
TOTAL EGAL AU RESULTAT DE L'EXERCICE.....	71 492,00 €

5.5 Pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., faisant obligation de mentionner les revenus distribués au titre des trois derniers exercices, nous vous rappelons que nous n'avons pas distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

5.6 Nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

VI. DIRECTION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

6.1 Nous vous précisons que M. Jean-Laurent DIRX, a été nommé Président par les statuts pour une durée indéterminée.

6.2 Nous vous précisons que les mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et de leurs suppléants viendront à expiration lors des Décisions de l'actionnaire unique statuant en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

VII. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément à l'article L.227-10 du Code de commerce, nous vous rappelons que notre Société n'a contracté aucune convention réglementée.

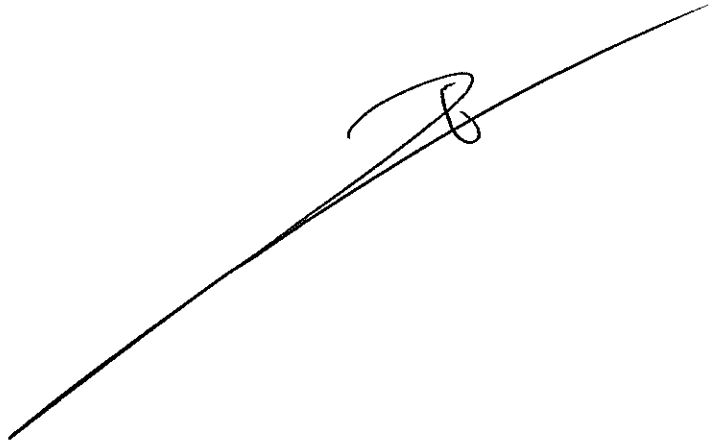
Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail le compte de résultat, l'annexe et le bilan que nous soumettons à votre approbation. Ces documents ont été établis selon les formes et les méthodes d'évaluation, conformes aux dispositions en vigueur.

Vos Commissaires aux Comptes relate par ailleurs dans son rapport général l'accomplissement de la mission qui lui est dévolue par la loi.

Votre Président vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

LE PRESIDENT

A long, sweeping handwritten signature in black ink, starting from the bottom left and extending towards the top right, ending just below the text 'LE PRESIDENT'.

Bilan consolidé

Actif

Montants en K€	Note n°	2022.12	2023.12
Immobilisations incorporelles	4.1	6 963	6 765
- Dont écarts d'acquisition		-	-
Immobilisations corporelles	4.2	96 823	114 078
Immobilisations financières	4.3	1 039	1 087
Total actif immobilisé		104 825	121 929
Stocks et en-cours	4.4	154	151
Créances clients et comptes rattachés	4.5	4 916	8 790
Autres créances et comptes de régularisation	4.6	6 935	8 068
Disponibilités et VMP	4.7	13 930	7 493
Total actif circulant		25 935	24 501
Total actif		130 760	146 430

Passif

Montants en K€	Note n°	2022.12	2023.12
Capital	4.8	6 570	6 570
Primes		-	-
Réserves consolidées		(5 303)	(4 837)
Résultat de l'exercice		466	303
Subventions		224	443
Autres	4.9	44 006	43 396
Capitaux propres part du groupe		45 964	45 876
Intérêts minoritaires		10 560	11 462
Capitaux propres totaux		56 524	57 338
Ecart d'acquisition négatif		-	-
Provisions pour risques et charges	4.10	1 036	1 464
Provisions		1 036	1 464
Emprunts et dettes financières	4.11	49 402	56 440
Dettes fournisseurs	4.12	15 674	19 310
Autres dettes et comptes de régularisation	4.13	8 124	11 878
Total des dettes		73 200	87 628
Total passif		130 760	146 430

Annexe aux comptes consolidés

Tous les montants sont exprimés en milliers d'€uros

Sommaire de l'annexe aux comptes consolidés

1.	Faits majeurs	11
1.1.	Faits majeurs de l'exercice	11
1.2.	Evènements postérieurs à la clôture	12
1.3.	Informations générales complémentaires	12
2.	Activité(s) et périmètre	13
2.1.	Activité(s)	13
2.2.	Organigramme au 31 décembre 2023	13
2.3.	Entités consolidées	14
2.4.	Variations de périmètre	14
3.	Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation	15
3.1.	Référentiel comptable	15
3.2.	Modalités de consolidation	15
3.2.1.	Méthodes de consolidation	15
3.2.2.	Élimination des opérations intragroupes	15
3.2.3.	Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées	16
3.3.	Méthodes et règles d'évaluation	16
3.3.1.	Application des méthodes préférentielles	16
3.3.2.	Immobilisations incorporelles	16
3.3.2.1.	<i>Ecarts d'acquisition</i>	16
3.3.2.2.	<i>Evaluation des immobilisations incorporelles</i>	16
3.3.2.3.	<i>Fonds commercial</i>	17
3.3.2.4.	<i>Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles</i>	17
3.3.3.	Immobilisations corporelles	17
3.3.4.	Contrats de location-financement	17
3.3.5.	Immobilisations financières	17
3.3.6.	Stocks et travaux en-cours	17
3.3.7.	Créances et dettes	17
3.3.8.	Trésorerie et valeurs mobilières de placement	17
3.3.9.	Impôts sur les bénéfices	18
3.3.10.	Provisions pour risques et charges	18
3.3.11.	Engagements de retraite et prestations assimilés	18
3.3.12.	Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant	18
4.	Notes sur les postes du bilan	19
4.1.	Immobilisations incorporelles	19
4.2.	Immobilisations corporelles	20
4.3.	Immobilisations financières	21

4.4.	Stocks et en-cours	22
4.5.	Clients et comptes rattachés	22
4.6.	Autres créances et comptes de régularisation	23
4.7.	Trésorerie active	23
4.8.	Composition du capital social	23
4.9.	Autres fonds propres	24
4.10.	Provisions pour risques et charges	24
4.11.	Emprunts et dettes financières	25
4.11.1.	Nature et échéances des emprunts et dettes financières	25
4.11.2.	Variation des emprunts et dettes financières	25
4.12.	Fournisseurs et comptes rattachés	26
4.13.	Autres dettes et compte de régularisation	26
5.	Postes du compte de résultat	27
5.1.	Autres produits d'exploitation	27
5.2.	Charges de personnel	27
5.3.	Dotations aux amortissements et provisions	27
5.4.	Résultat financier	28
5.5.	Résultat exceptionnel	28
6.	Impôt sur les sociétés	29
6.1.	Détail de la charge d'impôt sur les sociétés	29
6.2.	Preuve d'impôt	29
7.	Autres informations	30
7.1.	Engagements hors bilan	30
7.1.1.	Engagements donnés	30
7.1.2.	Engagements reçus	30
7.2.	Effectif moyen	31
7.3.	Dirigeants	31
7.3.1.	Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction	31

1. Faits majeurs

1.1. Faits majeurs de l'exercice

Pour plusieurs sociétés du groupe, l'exercice 2023 est marqué par une hausse d'activité par rapport à 2022, qui a vu un retour à la normale du niveau d'activité.

Les évènements propres aux sociétés du Groupe sont :

SAGS SAS : Certains contrats d'exploitation de parking ont été renouvelés et de nouveaux contrats parisiens ont été conclus. Les travaux sur plusieurs parkings ont également été terminés au cours de l'exercice 2023.

Macon Parcs : Lors de l'exercice 2023, l'ouverture du parking des Halles a été constaté. Par ailleurs, le contrat avec la ville a été renouvelé, ce qui a entraîné une hausse du chiffre d'affaires.

SAGS Services : Durant l'exercice 2023, plusieurs nouveaux contrats ont été portés par SAGS Services, l'activité du groupe a été développée, ainsi que des contrats renouvelés. Le nouveau contrat sur le contrôle du stationnement à Paris a engendré une évolution importante des effectifs. La société a effectué de nombreux investissements en lien avec les nouveaux contrats et son chiffre d'affaires est en forte augmentation. De surcroît, un nouveau contrat en voirie a été démarré.

Annemassienne : Au cours de l'exercice, la zone de contrôle du stationnement a été étendue, ce qui a un effet positif sur la société.

SAGS Val d'Isère : Une belle saison 2022-2023 qui a permis une croissance d'activité significative. Le chiffre d'affaires et le résultat sont en hausse, malgré un résultat exceptionnel négatif lié à des charges sur exercices antérieurs.

SAGS Lyon Sud : En 2023, il est constaté une année complète d'activité pour le stationnement payant de l'hôpital Lyon Sud, provenant du contrat conclu avec les Hospices Civils de Lyon. Les travaux du parking Silo sont sur le point d'être terminés, il reste des travaux de finition et son fonctionnement a débuté en novembre 2023.

SAGS Marseille : Il a été constaté l'extension de la zone de stationnement payante en été 2023. Le contrat de stationnement a été prolongé jusqu'au 31/01/2025.

SAGS Courbevoie : L'exercice 2023 est marqué par une activité horaire des parkings en hausse, qui est contrebalancé par une perte des abonnés, ce qui entraîne une réduction du chiffre d'affaires. Une augmentation contractuelle des tarifs a été pratiquée.

SAGS MAC : L'exercice 2023 marque la première clôture effectuée pour la société, avec un résultat positif.

1.2. Evènements postérieurs à la clôture

Les évènements propres aux sociétés du Groupe sont :

SAGS SAS : Les filiales ont retrouvé une activité bénéficiaire, ce qui impactera le résultat de la société positivement. Les nouveaux contrats conclus en 2023 produiront un bénéfice sur une année complète en 2024. Concernant les travaux, il est prévu des investissements sur certains parkings.

Macon Parcs : Durant l'exercice 2024, il devrait être constaté une montée en puissance du parking des Halles. De plus, la réalisation de différents travaux d'investissement dans divers parkings est prévue.

SAGS Courbevoie : Une politique de développement des abonnements dans les parcs a été mise en place, de façon à améliorer le chiffre d'affaires de la société.

SAGS Bourg St Maurice : Certains travaux pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (BRVE) ont été reprogrammés et vont être réalisés sur l'exercice 2024.

SAGS MAC : Des travaux ont débuté sur les trois parkings et devraient être terminés fin 2024.

SAGS Marseille : La fin du contrat de stationnement étant fixée début 2025, l'année 2024 sera marquée par la réponse à l'appel d'offre.

1.3. Informations générales complémentaires

Les évènements propres aux sociétés du Groupe sont :

SAGS Courbevoie : Le contrat de concession qui lie la société à la Ville de Courbevoie prévoit l'inscription à l'actif des immobilisations qui rentrent dans le cadre de la concession à savoir, les bâtiments et les équipements des parking objets de la concession. Ces immobilisations seront remises au concédant à la fin de la concession en 2033, comme cette dernière le prévoit.

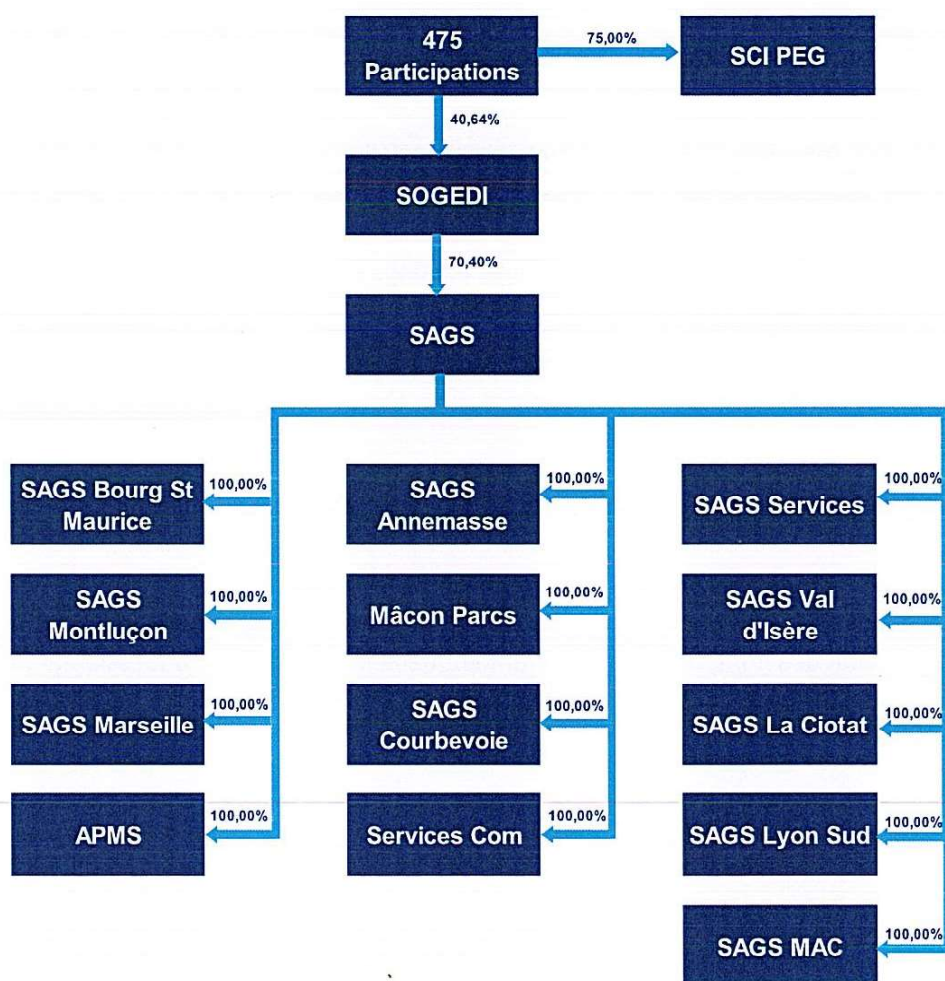
2. Activité(s) et périmètre

2.1. Activité(s)

L'activité du groupe consiste en la fourniture de services à destination des collectivités et des gestionnaires de parc de stationnement.

2.2. Organigramme au 31 décembre 2023

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en Euros. La société mère et l'ensemble des filiales prises en compte dans le périmètre de consolidation sont des sociétés françaises dont les comptes sociaux sont établis en Euros.



2.3. Entités consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

	Siège social	N° SIREN	2023.12		2023.12	
			% Contrôle	% Intérêt	% Contrôle	% Intérêt
475 PARTICIPATIONS	Charnay-lès-Mâcon	823 433 388	Mère	-	Mère	-
SCI PEG	Charnay-lès-Mâcon	823 811 112	IG	75,00%	IG	75,00%
SOGEI	Charnay-lès-Mâcon	518 860 507	IG	40,64%	IG	40,64%
SAGS	Charnay-lès-Mâcon	389 337 817	IG	70,40%	IG	28,61%
APMS	Charnay-lès-Mâcon	393 178 843	IG	100,00%	IG	28,61%
MACON PARCS	Charnay-lès-Mâcon	498 248 491	IG	100,00%	IG	28,61%
SAGS ANNEMASSE	Charnay-lès-Mâcon	492 958 806	IG	100,00%	IG	28,61%
SAGS BOURG SAINT-MAURICE	Charnay-lès-Mâcon	841 877 350	IG	100,00%	IG	28,61%
SAGS LA CIOTAT	Charnay-lès-Mâcon	839 046 257	IG	100,00%	IG	28,61%
SAGS COURBEVOIE	Charnay-lès-Mâcon	797 701 315	IG	100,00%	IG	28,61%
SAGS MARSEILLE	Charnay-lès-Mâcon	509 058 970	IG	100,00%	IG	28,61%
SAGS MONTLUCON	Charnay-lès-Mâcon	848 427 407	IG	100,00%	IG	28,61%
SAGS SERVICES	Charnay-lès-Mâcon	795 172 519	IG	100,00%	IG	28,61%
SAGS LYON SUD	Charnay-lès-Mâcon	901 753 400	IG	100,00%	IG	28,61%
SAGS VAL D'ISERE	Charnay-lès-Mâcon	831 375 332	IG	100,00%	IG	28,61%
SERVICES COM	Charnay-lès-Mâcon	499 379 550	IG	100,00%	IG	28,61%
SAGS MAC	Charnay-lès-Mâcon	917 685 067	IG	100,00%	IG	28,61%

Nomenclature des méthodes de consolidation :

IG : Intégration Globale

2.4. Variations de périmètre

Aucune variation de périmètre n'est constatée sur l'exercice 2023.

3. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe 475 PARTICIPATIONS sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n° 99.02 du Comité de Réglementation Comptable, homologué le 22 juin 1999, et modifié par le règlement du Comité de Réglementation Comptable ANC 2020-01 sont appliquées.

3.2. Modalités de consolidation

3.2.1. Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2023. Toutes les participations significatives dans lesquelles les sociétés du Groupe 475 PARTICIPATIONS assurent le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le contrôle conjoint est exercé sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Celles dans lesquelles le Groupe 475 PARTICIPATIONS exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20% du capital sont mises en équivalence.

Certaines participations répondant aux critères ci-dessus peuvent ne pas être consolidées du fait de leur faible impact.

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

L'intégration proportionnelle consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté ;
- Éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée proportionnellement et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- éliminer les profits internes intégrés entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage de participation dans l'entreprise mise en équivalence.

3.2.2. Élimination des opérations intragroupes

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminées dans les comptes consolidés.

3.2.3. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre 2023, d'une durée de 12 mois, sauf pour les sociétés créées au cours de l'exercice.

3.3. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le Groupe 475 PARTICIPATIONS sont les suivants :

3.3.1. Application des méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante :

Application des méthodes préférentielles	OUI NON- N/A	Note
Comptabilisation des contrats de location-financement	OUI	3.3.4
Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	NON	3.3.11
Etalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	N/A	N/A
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	N/A	N/A

3.3.2. Immobilisations incorporelles

3.3.2.1. Ecart d'acquisition

L'écart de première consolidation constaté à l'occasion d'une prise de participation (différence entre la prise d'acquisition et la quote-part de capitaux propres retraités de la société acquise à la date de prise de contrôle) est traité comme suit :

- L'écart d'évaluation afférent à des actifs identifiables est classé aux postes du bilan concernés et suit les règles comptables propres à ces actifs.

- L'écart résiduel est constaté en écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition positif est porté à l'actif immobilisé et l'écart d'acquisition négatif au poste « provisions pour risques et charges ».

Le groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition Actif.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé chaque année.

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition Actif est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

L'écart d'acquisition négatif peut correspondre à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition réalisée dans des conditions avantageuses ou à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Il est repris au résultat selon les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

Dans l'hypothèse où une évolution significative serait observée, une dépréciation ou une reprise exceptionnelle sera constatée afin de refléter la valeur économique des actifs.

Conformément au règlement n° 99-02, § 2110, l'entreprise consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition, au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de cette évaluation.

Aucun écart d'acquisition n'est constaté dans les comptes consolidés du Groupe 475 PARTICIPATIONS au 31 décembre 2023.

3.3.2.2. Evaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.3.2.3. Fonds commercial

Le Règlement 99-02 ne reconnaît pas les fonds commerciaux comme faisant partie des actifs identifiables. Ils sont intégrés dans l'écart d'acquisition.

3.3.2.4. Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Brevets, licences	Linéaire	N/A
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Droit d'entrée	Linéaire	40 ans

3.3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Constructions	Linéaire	5 à 50 ans
Parkings en concession	Linéaire	8 à 30 ans
Agencements, aménagements des constructions	Linéaire	1,5 à 30 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	1 à 14 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	2 à 14 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	2 à 13 ans

3.3.4. Contrats de location-financement

Les opérations significatives réalisées au moyen d'un contrat de location-financement sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

3.3.5. Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et cautionnements versés, n'ayant pas lieu d'être dépréciés.

Par ailleurs, il comprend des titres de participation dans une société non consolidée. Ceux-ci figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

3.3.6. Stocks et travaux en-cours

Les stocks de matières et marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition selon la méthode du Premier Entré, Premier Sorti (ou FIFO – « First In, first Out »).

Une dépréciation est comptabilisée en fonction de l'ancienneté du stock et de son niveau de rotation. Il est appliqué au prix d'achat un coefficient de dépréciation en fonction de ces critères.

3.3.7. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.3.8. Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

3.3.9. Impôts sur les bénéfices

Conformément aux prescriptions du CRC n°99-02, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

En application du règlement CRC n°99-02, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ;
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

A ce titre, au 31 décembre 2023, des déficits reportables sont activés sur les sociétés SAGS Marseille, SAGS Courbevoie, SAGS VDI et SAGS BSM.

3.3.10. Provisions pour risques et charges

Compte tenu de l'activité du groupe, les provisions constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent. Ces éléments sont principalement relatifs à des litiges ponctuels ou des impôts différés.

3.3.11. Engagements de retraite et prestations assimilés

Le Groupe n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

En effet, les indemnités de fin de carrière sont prises en charge par l'organisme de retraite

IPSA, elles sont soit versées directement au salarié par IPSA, soit versées à l'employeur en remboursement du montant réglé.

3.3.12. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituelles distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

4. Notes sur les postes du bilan

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

4.1. Immobilisations incorporelles

Montants en K€	2022.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	2023.12
Ecart acquisition positif	-	-	-	-	-
Conces.. brevets & licences	2 189	523	(19)	-	2 693
Droit au bail	75	-	-	-	75
Autres immob.incorporelles	7 592	-	(63)	-	7 530
Immobilisations incorporelles - brut	9 856	523	(81)	-	10 298
Amort.écarts acquisition	-	-	-	-	-
Prov.écarts acquisition	-	-	-	-	-
Amort./déprec. conces.. brev.& lic.	(1 512)	(453)	7	-	(1 958)
Amort.fonds commercial	(34)	(4)	-	-	(38)
Amort./déprec. autres immob.incorp.	(1 348)	(252)	63	-	(1 538)
Amortissements & Dépréciations	(2 894)	(709)	70	-	(3 534)
Ecart acquisition positif	-	-	-	-	-
Conces.. brevets & licences	677	70	(12)	-	735
Droit au bail	75	-	-	-	75
Fond commercial	(34)	(4)	-	-	(38)
Autres immob.incorporelles	6 244	(252)	0	-	5 992
Immobilisations incorporelles - net	6 963	(186)	(12)	-	6 765

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

4.2. Immobilisations corporelles

Montants en K€	2022.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	2023.12
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	9 011	7	-	-	9 018
Constructions sur sol d'autrui	25 218	1 833	(201)	0	26 851
Constructions - CB LLD	5 800	-	-	-	5 800
Install.& mat.indust.	18 755	1 067	(1)	-	19 821
Autres immob.corporelles	85 597	2 014	(35)	(82 704)	4 872
Immob.mises en concession	-	18 589	-	86 096	104 685
Immob.corporelles en cours	3 913	2 026	-	(3 392)	2 547
Avces/immob.corporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles - brut	148 296	25 536	(237)	0	173 595
Amort./déprec. terrains	-	-	-	-	-
Amort./déprec. constructions	(1 005)	(393)	-	-	(1 399)
Amort./déprec. constructions sur sol d'e	(7 825)	(2 259)	69	-	(10 015)
Amort.constructions - CB LLD	(1 024)	(341)	-	-	(1 365)
Amort./déprec. matériels & équip.	(13 687)	(1 943)	0	0	(15 629)
Amort./déprec. autres immo.corp.	(27 931)	(920)	27	26 322	(2 502)
Amort./déprec. immob.mises en conce:	-	(2 542)	-	(26 066)	(28 608)
Prov.immob. corp. en cours	-	-	-	-	-
Prov.av.& acpt./immo.corp.	-	-	-	-	-
Amortissements & Dépréciations	(51 472)	(8 398)	96	256	(59 517)
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	8 006	(387)	-	-	7 620
Constructions sur sol d'autrui	17 393	(426)	(132)	0	16 836
Constructions - CB LLD	4 776	(341)	-	-	4 435
Install.& mat.indust.	5 068	(876)	(0)	0	4 192
Autres immob.corporelles	57 666	1 094	(8)	(56 382)	2 370
Immob.mises en concession	-	16 047	-	60 030	76 078
Immob.corporelles en cours	3 913	2 026	-	(3 392)	2 547
Avces/immob.corporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles - net	96 823	17 138	(140)	256	114 078

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, abstraction faite de toutes charges financières.

Les constructions comprennent notamment un contrat de crédit-bail de la société SAGS Annemasse retraité pour une valeur de 5 800 K€. Les travaux ont été engagés en 2018 (comptabilisés en immobilisation en cours) et se sont poursuivis en 2019. Cette construction a ensuite fait l'objet d'une cession bail au 31 décembre 2019.

4.3. Immobilisations financières

Montants en K€	2022.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	2023.12
Participations financières	4	-	-	-	4
Créances rattach.particip.	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	234	3	-	-	237
Dépôts et cautionnements versés	801	5	-	40	846
Immobilisations financières - brut	1 039	8	-	40	1 087
Prov.participations financières	-	-	-	-	-
Prov.créances rattach.part.	-	-	-	-	-
Prov. dépôts et caution. Versés	-	-	-	-	-
Amortissements & Dépréciations	-	-	-	-	-
Participations financières	4	-	-	-	4
Créances rattach.particip.	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	234	3	-	-	237
Dépôts et cautionnements versés	801	5	-	40	846
Immobilisations financières - net	1 039	8	-	40	1 087

Les immobilisations financières comprennent des titres de participation dans les sociétés non consolidées. Ceux-ci figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est susceptible d'être constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations, prenant entre autres la quote-part d'actif net, devient inférieure à leur coût d'acquisition.

4.4. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

Montants en K€	2022.12	Variations	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	2023.12
Stock mat.premières & fournitures	-	-	-	-	-
Stock autres approvis.	154	(3)	-	-	151
Stock pdts interm.& finis	-	-	-	-	-
Stock marchandises	-	-	-	-	-
Stocks - brut	154	(3)	-	-	151
Prov.stock mat.prem.& fourm.	-	-	-	-	-
Prov.stock pdts interm.& finis	-	-	-	-	-
Prov.stock marchandises	-	-	-	-	-
Amortissements & Dépréciations	-	-	-	-	-
Stock mat.premières & fournitures	-	-	-	-	-
Stock autres approvis.	154	(3)	-	-	151
Stock pdts interm.& finis	-	-	-	-	-
Stock marchandises	-	-	-	-	-
Stocks - net	154	(3)	-	-	151

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur réalisable des stocks devient inférieure à leur coût d'acquisition ou de production.

4.5. Clients et comptes rattachés

Les créances clients se décomposent de la manière suivante :

Montants en K€	2022.12	2023.12	Brut	< 1 an	> 1 an	Dép.
Créances clients & cptes rattachés	4 916	8 790	8 816	8 816	-	(27)
Total créances clients	4 916	8 790	8 816	8 816	-	(27)

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur réalisable est inférieure à la valeur comptable.

4.6. Autres créances et comptes de régularisation

Montants en K€	2022.12	2023.12	Brut	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Dép.
Avances et acptes versés / commandes	144	1	1	1	-	-	-
Actifs d'impôt différé	636	473	473	473	-	-	-
Fournisseurs débiteurs	17	211	211	211	-	-	-
Créance d'impôt exigible	10	7	7	7	-	-	-
Cptes courants débiteurs	65	65	65	65	-	-	-
Autres créances diverses	(9)	-	-	-	-	-	-
Autres créances d'exploitation	5 439	6 657	6 657	6 657	-	-	-
Divers - Produits à recevoir	263	343	343	343	-	-	-
Comptes de liaison (CT) et divers	-	(0)	(0)	(0)	-	-	-
Charges constatées d'avances	370	312	312	312	-	-	-
Total autres créances	6 935	8 068	8 068	8 068	-	-	-

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.7. Trésorerie active

Montants en K€	2022.12	Variations	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	2023.12
Valeurs mob. - autres titres	100	683	-	-	-	783
Disponibilités	13 830	(7 120)	-	-	-	6 709
Intérêts courus/cptes financ.	-	1	-	-	-	1
Disponibilités et VMP - brut	13 930	(6 437)	-	-	-	7 493
Prov.val.mob. - autres titres	-	-	-	-	-	-
Amortissements & Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Disponibilités et VMP - net	13 930	(6 437)	-	-	-	7 493

4.8. Composition du capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social se compose de 657 036 actions d'une valeur nominale de 10 Euros.

4.9. Autres fonds propres

Les autres fonds propres se décomposent de la manière suivante :

Montants en K€	2022.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Variations	Autres variations	2023.12
Courbevoie – Droits du concédant	32 051		(1 403)			30 648
Amortissements de caducité	11 955	792				12 747
Autres fonds propres	44 006	792	(1 403)	-	-	43 395

L'amortissement de caducité correspond à l'amortissement du bâti lorsque l'on est propriétaire-constructeur. La dotation annuelle est comptabilisée en compte 681 dans les comptes consolidés alors qu'elle est enregistrée en compte 652 dans les comptes sociaux.

Le droit du concédant s'applique lorsque l'on immobilise les parkings reçus en concession. C'est le cas pour le parking de Courbevoie. Le droit du concédant s'amortit au même rythme que l'immobilisation.

4.10. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

Montants en K€	2022.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	2023.12
Provisions pour risques	15	5	-	-	20
Autres provisions pour risques	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges	1 021	777	(354)	0	1 444
Total valeur brutes	1 036	782	(354)	0	1 464

Les provisions pour risques et charges comprennent principalement des provisions pour gros entretien et grandes révisions. Celles-ci sont directement liées à l'application des clauses de certains contrats de délégation de service public prévoyant ces travaux.

4.11. Emprunts et dettes financières

4.11.1. Nature et échéances des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

Montants en K€	2022.12	2023.12	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	44 844	52 074	6 444	21 335	24 295
Dettes de location - financement	4 263	3 995	3 995	-	-
Emprunts auprès des éta de crédits et loc. fin.	49 107	56 069	10 439	21 335	24 295
Dépôts et garanties reçus	235	279	279	-	-
Aut. emprunts et dettes fin. diverses	-	-	-	-	-
Int. courus s/aut. empts & det. fin.	60	23	23	-	-
Autres emprunts et dettes financières diverses	295	302	302	-	-
Soldes créditeurs de banque	-	67	67	-	-
Int.courus/solde créd.banque	0	1	1	-	-
Concours bancaires et intérêts courus	0	69	69	-	-
Total emprunts et dettes financières	49 402	56 440	10 810	21 335	24 295

Concernant SAGS Annemasse, l'emprunt souscrit pour le financement des travaux de la concession a fait l'objet d'une couverture par le biais d'un CAP/SWAP pour un montant de 17 940 000 €, et pour la durée résiduelle d'amortissement, à compter du 01/03/2010. Le taux de référence de l'emprunt est l'Euribor 3 mois, et est plafonné à 4.49%. Dans le cadre de cet emprunt, un compte de réserve Dailly a été ouvert à la banque EAA. Les créances de la Ville d'Annemasse sont rétrocédées. Une réserve minimum de 410 000 € constituée en 2018 sera conservée jusqu'au terme de l'emprunt.

4.11.2. Variation des emprunts et dettes financières

Montants en K€	2022.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Variations	Autres variations	2023.12
Emprunts auprès des établissements de	44 844	14 644	(7 412)	-	(0)	52 075
Dettes de location - financement	4 263	-	(268)	-	-	3 995
Emprunts auprès des éta de crédits e	49 107	14 644	(7 680)	-	(0)	56 070
Dépôts et garanties reçus	235	7	(3)	-	40	279
Aut. emprunts et dettes fin. diverses	-	-	-	-	-	-
Int. courus s/aut. empts & det. fin.	60	-	(38)	-	0	23
Autres emprunts et dettes financière	295	7	(41)	-	40	302
Soldes créditeurs de banque	-	-	-	67	-	67
Int.courus/solde créd.banque	0	-	-	1	-	1
Concours bancaires et intérêts couru	0	-	-	69	-	69
Total emprunts et dettes financières	49 402	14 651	(7 720)	69	40	56 441

4.12. Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs se composent de la manière suivante :

Montants en K€	2022.12	2023.12	< 1 an	> 1 an
Dettes fournisseurs	15 674	19 310	19 310	-
Total fournisseurs	15 674	19 310	19 310	-

4.13. Autres dettes et compte de régularisation

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants :

Montants en K€	2022.12	2023.12	< 1 an	> 1 an
Dettes sur immobilisations	127	104	104	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	679	1 270	1 270	-
Dettes fiscales diverses et sociales	3 998	6 832	6 832	-
Comptes-courants créditeurs	206	86	86	-
Dettes diverses	536	1 012	1 012	-
Impôt différé Passifs	0	0	0	-
Comptes de régularisation passif	2 579	2 574	2 574	-
Aut. dettes et comptes de régul.	8 124	11 878	11 878	-

L'ensemble des dettes est d'échéance inférieure à un an.

5. Postes du compte de résultat

5.1. Autres produits d'exploitation

Montants en K€	2022.12	2023.12
Autres Produits	5	2
Production Stockée	-	-
Production immobilisée	214	436
Subventions d'exploitation	(20)	-
Reprises d'amortissements et provisions	278	354
Transfert de charges	254	266
Total autres produits d'exploitation	730	1 057

5.2. Charges de personnel

Montants en K€	2022.12	2023.12
Rémunération du personnel	(6 976)	(10 279)
Charges sociales (SS & Prévoyance)	(1 950)	(2 866)
Autres charges sociales	(156)	(210)
Autres charges de personnel	(4)	3
Total charges de personnel	(9 086)	(13 353)

5.3. Dotations aux amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Montants en K€	2022.12	2023.12
Dot.amort.immobilisations	(6 180)	(7 930)
Dot.amort.immos CB et LLD	(341)	(341)
Dotations aux amt. d'exp.	(6 521)	(8 271)
Dot.prov.risques & charges d'exploitation	(531)	(782)
Dot.prov.actif circulant	-	-
Dotations aux prov. et dép. d'exp.	(531)	(782)
Dotations aux amt. et aux prov.	(7 052)	(9 053)

5.4. Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Montants en K€	2022.12	2023.12
Différences positives de change	-	-
Autres Intérêts et Produits assimilés	38	3
Produits financiers	38	3
Intérêts et charges assimilées	(1 332)	(1 703)
Différences négatives de change	-	-
Autres charges financières	-	-
Charges financières	(1 332)	(1 703)
Résultat financier	(1 294)	(1 700)

5.5. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

Montants en K€	2022.12	2023.12
Produits except° sur op. de gestion	126	244
Produits except° sur op en capital	117	201
Reprises de provisions & transfert de ch.	-	0
Total des produits exceptionnels	243	445
Charges except° sur op. de gestion	(313)	(607)
Dotations except° aux amort. & provisions	-	-
Total des charges exceptionnelles	(313)	(607)
Résultat exceptionnel	(70)	(162)

6. Impôt sur les sociétés

6.1. Détail de la charge d'impôt sur les sociétés

Montants en K€	2022.12	2023.12
Impôt sur les sociétés	(253)	(551)
Impôts différés	(108)	(162)
Impôt sur les résultats	(361)	(714)

6.2. Preuve d'impôt

Montants en K€	2023.12
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 028
Résultat net des entreprises intégrées	1 028
Impôt sur les résultats	(1) (714)
Résultat net avant impôts	1 741
Impôt théorique au taux en vigueur, 25%	(2) (435)
Différence d'impôt (1) - (2)	(278)
	2023.12
Différences permanentes social	(136)
Différences permanentes consolidation	
Utilisation déficits non activés précédemment	127
ID non activés s/ déficits de l'exercice	(270)
Différence de taux d'impôt social	
Total	(278)

7. Autres informations

7.1. Engagements hors bilan

7.1.1. Engagements donnés

- **Société Annemassienne de Gestion du Stationnement** : Avals et cautions à hauteur de 150 K€.
- **Macon Parcs** : Avals et cautions à hauteur de 100 K €.
- **SAGS La Ciotat** : Avals et cautions à hauteur de 30 K€.
- **SAGS Marseille** : Avals et cautions à hauteur de 150 K€.
- **SAGS Services** : Avals et cautions à hauteur de 15 K€.
- **SAGS Courbevoie** : Avals et cautions à hauteur de 200 K€.
- **SAGS Montluçon** : Avals et cautions à hauteur de 30 K€.
- **SAGS Bourg Saint Maurice** : Avals et cautions à hauteur de 100 K€.
- **SAGS Lyon Sud** : Avals et cautions à hauteur de 1 500 K€.
- **SAGS MAC** : Avals et cautions à hauteur de 300 K€.
- **SAGS SAS** :
 - Avals et cautions : 8 795 K€, dont 6 009 K€ concernant les filiales.
 - Les cautions bancaires relatives aux différents marchés conclus avec les villes ou collectivités s'élèvent à 2 787 K€, dont 1 500 K€ souscrit en 2021 pour le contrat avec les Hospices Civils de Lyon.
 - Nantissement du fonds de commerce à hauteur de 4 744 K€.
 - L'emprunt souscrit en 2007 pour le financement des travaux de la concession de Bergerac a fait l'objet d'une couverture par le biais d'un SWAP avec participation pour un montant de 7 590 634 €. Le taux de référence de l'emprunt est l'Euribor 3 mois, et sera plafonné à 5.4%.
 - Une couverture pour 2 000 K€ par le biais d'un SWAP à taux fixe de 4.215% a été souscrite en 2011.
 - Une couverture pour 3 819 K€ par le biais d'un SWAP à taux fixe de 1.92% a été souscrite en 2012.
- **Sogedi** :
 - Avals et cautions : 7 770 K€, en totalité pour le compte des filiales.
 - Hypothèque conv. sur bail à construction : 42 K€ pour le financement des travaux du siège
 - Nantissement des titres des filiales à hauteur de 740 K€ (opération de capital SOGEDI par rachat de titres).
- **475 Participations** : Nantissement des titres Sogedi à hauteur de 2 035 K€.

7.1.2. Engagements reçus

- **SAGS SAS** :

- Caution OSEO : 1 173 K€
- Caution FNG : 160 K€
- Caution SOMUDIMEC : 1 005 K€
- **475 Participations :**
 - Caution JL DIRX : 1 000 K€
- **SAGS Marseille :**
 - Caution SOMUDIMEC : 121 K€

7.2. Effectif moyen

L'effectif moyen est de 411 personnes au cours de l'exercice 2023.

7.3. Dirigeants

7.3.1. Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction

Cette information aboutirait à communiquer un montant individuel.